



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Fonctionnement

Question écrite n° 1021

### Texte de la question

Mme Martine Aurillac souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des professeurs d'économie familiale et sociale. En effet les cours de vie familiale et sociale dispensés aux élèves préparant un BEP tertiaire ou sanitaire ne peuvent plus être dédoublés quant à leurs effectifs. Petit à petit la discipline Vie familiale et sociale disparaît dans les BEP renoués et l'option EFS va être supprimée à la rentrée 1993 dans la réforme du bac F8. D'autre part, certains aspects sociaux, tels que ceux concernant la famille ou la drogue, ne figurent plus dans le programme de Vie familiale et sociale qui doit être transformé à la prochaine rentrée en un programme de Vie sociale et professionnelle. Enfin, seuls les professeurs d'économie familiale et sociale dispensant un enseignement professionnel dans l'établissement ont un horaire dit module. Ainsi, pour la plupart d'entre eux, le temps passé avec les élèves est réduit à une heure par classe entière (30 élèves) par semaine, ce qui semble peu suffisant pour répondre aux besoins de formation, d'expression, d'écoute, de progression, d'insertion. Elle lui demande donc d'étudier la possibilité de dédoubler ces cours, de donner une place à cette discipline aux examens et de revoir les programmes de cet enseignement.

### Texte de la réponse

Il est rappelé qu'antérieurement à la parution de l'arrêté du 17 janvier 1992 l'horaire d'enseignement des brevets d'études professionnelles industriels ne comportait qu'une heure par quinzaine d'économie familiale et sociale, et que, par conséquent, cet arrêté a bien visé un développement de cette discipline sur l'ensemble des brevets d'études professionnelles. Par ailleurs, des travaux sont actuellement menés pour introduire une évaluation à l'examen de cette discipline, dont le contenu a été renoué sous l'appellation nouvelle de « vie sociale professionnelle ». Le programme de vie sociale et professionnelle comporte désormais quatre volets : consommation, entreprise, santé, environnement. L'importance accordée à chacun de ces domaines sera fonction de la demande du public concerné (formation initiale, formation continue), du contexte local, des problèmes concrets rencontrés par chacun. Enfin, l'importance donnée à la vie sociale et professionnelle dans l'enseignement modulaire, plusieurs fois réaffirmée, met bien en valeur l'intérêt porté à cette discipline, notamment en raison de la place qu'y tient le développement de compétences transversales, et des liens qu'elle peut permettre d'exploiter entre diverses autres disciplines, tant générales que professionnelles. En ce qui concerne l'attribution des heures d'enseignement modulaire, il est rappelé que celle-ci est faite en fonction des besoins des élèves et non des professeurs. Enfin, une répartition des enseignements sur une période ne correspondant pas à la totalité de l'année scolaire peut être envisagée par les établissements. Ainsi, par exemple, il est possible de regrouper l'enseignement de la vie sociale et professionnelle sur plusieurs mois, à raison de deux heures hebdomadaires dédoublées.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Aurillac Martine](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 1021

**Rubrique** : Enseignement technique et professionnel

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 17 mai 1993, page 1380

**Réponse publiée le** : 9 août 1993, page 2441